

# La Lettre d'Espaces Dialogues

n° 64 / 1<sup>er</sup> trimestre 2014

## QUELQUES MOTS...

**« Pour faire démocratie, il faut faire cesser la terrible ignorance dans laquelle nous sommes les uns des autres » 1848 - Jules MICHELET - historien**

Même si « la crise » est responsable de bien des maux actuels de notre société, n'est-ce pas cette ignorance aussi qui génère peurs et discriminations ?

En novembre dernier, nous organisons dans le cadre de la semaine de lutte pour l'égalité et contre les discriminations, un café égalité sur le thème « *Stéréotypes, préjugés et discriminations* ». Nous espérons, par cette lettre, permettre de mieux comprendre les liens entre ces trois concepts et contribuer à la meilleure connaissance de la plus grande minorité de l'Europe actuelle dont sont venus nous parler des personnes œuvrant à Espace 16. (p. 2 et s.)

« Stéréotype », ce concept fut aussi au cœur de la polémique lancée par l'action de retrait des enfants de l'école, en réaction à l'expérimentation menée pour sensibiliser des enfants à l'égalité fille-garçon qui pourtant se réfère à la déclaration universelle des droits de l'homme. Le billet de Liliane AMOUDRUZ revient avec sa verve énergique sur ce sujet et de mon côté, je vous invite aussi à relire la lettre n° 59 de décembre 2012 qui abordait le thème « sexisme et littérature jeunesse ». (p. 1)

Peur et euphorie, enthousiasme... autant de sentiments qu'inspire la mutation profonde du monde que nous vivons. Les mêmes sentiments étaient présents lors des bouleversements qui marquèrent l'époque de la Renaissance. Pouvons-nous apprendre du passé ? Existe-t-il des prémisses de réponses à toutes les questions soulevées ? Comment se comporter ? Comment se comportaient-ils ? Beaucoup réagissent en se réfugiant dans le populisme... mais, comme toujours, Espaces Dialogues choisit d'affronter ces questionnements, le 21 juin prochain, avec l'aide d'intervenants qualifiés qui ont accepté de contribuer à son colloque. (p. 6)

D'ici là nous allons vivre deux moments de démocratie, les élections municipales puis les élections européennes, auxquels nous allons, comme vous, participer avec le souci d'y défendre les valeurs de la République qui sont aussi celles de l'Union Européenne. (p.5)

**Chantal DILLER, Présidente**

Dans cette Lettre : un bulletin d'adhésion pour 2014 pour ceux qui ne l'auraient pas encore faite.

## **/ LE PIED SUR LE FREIN : ATTENTION, DANGER ! /**

Toute une série d'élections vont se succéder. Dans le monde politique, les crapauds coassent. Diverses organisations proches de l'extrême-droite et des milieux intégristes ont lancé le mois dernier un mot d'ordre recommandant de garder pendant *une journée par mois* les enfants à la maison - en clair, de leur faire manquer l'école - parce que : « L'Etat sous couvert de lutter contre

l'homophobie, introduit à notre insu la théorie du genre à l'école : homosexualité, bisexualité et transexualité entrent dans tous les programmes scolaires... et ouvre l'école aux associations LGBT (Lesbiennes, Gays, Bisexuels, Transexuels) »

Hannah ARENDT, au secours ! : « La marque de la vérité de fait est que son contraire n'est ni l'erreur, ni l'illusion, ni l'opinion, dont aucune ne rejaillit sur la bonne foi personnelle, mais **la fausseté délibérée ou le mensonge...** (le menteur) est l'acteur par nature ; il dit ce qui n'est

pas parce qu'il veut que les choses soient différentes de ce qu'elles sont - c'est-à-dire qu'il veut changer le monde. Il tire parti de l'indéniable affinité de notre capacité d'agir, de changer la réalité, avec cette mystérieuse capacité que nous avons, qui nous permet de dire "Le Soleil brille" quand il pleut des hallebardes.» (*Vérité et politique*)

Pour répondre à ces mensonges qui circulent bruyamment sur les réseaux sociaux, il suffit de rechercher les documents officiels, c'est à dire «l'ABCD de l'égalité», un ensemble de ressources pédagogiques pour amener les élèves à questionner certains aspects d'une réalité apparemment inamovible : la danse est-elle réservée aux filles ? Une femme peut-elle être pompier ? Un homme peut-il être sage-femme ? Il s'agit de faire prendre conscience de la force des préjugés et des stéréotypes sexistes et comment ils se construisent. « Les écoles, les collèges et les lycées assurent une mission d'information sur les violences et une éducation à la sexualité »." (*Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2013-2018*)

Il se peut que ce questionnement dérange, dans des familles où tous les rôles doivent paraître immuables. La société touche là à des apparences qui cachent les luttes de pouvoir, les enjeux que représentent les enfants (honneur, déshonneur, reproduction d'un modèle ancestral ...), et surtout le rôle du mâle. Dans le monde tel qu'il évolue sous nos yeux, ce combat est perdu. Ceux qui brandissent ce genre de mot d'ordre le savent. Attention ! ils vont devenir dangereux.

Liliane AMOUDRUZ, Présidente d'honneur



## / STEREOTYPES, PREJUGES, DISCRIMINATIONS /

ESPACES DIALOGUES a animé dans le cadre de la **semaine de lutte contre les discriminations** un « café égalité » dont le thème s'inscrivait bien dans la réflexion citoyenne poursuivie par l'association :

**Qu'est ce qui fait que dans le pays des droits de l'homme et du citoyen où : « Tous les hommes naissent libres et égaux en droits », il existe encore des citoyens de seconde zone, victimes de discriminations ?** Certes des lois existent qui assimilent les faits de discriminations à des délits, légiférer suffit-il ? Ne faut il pas aller plus loin : s'attaquer aux mentalités, aux stéréotypes - « ces images dans nos têtes »- qui nourrissent nos préjugés et génèrent notre rejet de l'autre ?



Ce café s'est déroulé en deux temps : une approche théorique par Simona TERSIGNI, maître de conférences en Sociologie suivie d'une approche plus concrète par François SCHULER et Adina PATOIS, travailleurs sociaux à Espace 16.

A la suite des deux exposés, Chantal BERNARD, journaliste, nous livre son analyse de la soirée

### L'exposé de Simona TERSIGNI

#### **1 - Les pratiques discriminatoires, un état de fait :**

Entre 2000 et 2010, l'existence de telles pratiques donnent lieu à un grand nombre de publications scientifiques très souvent réalisées à l'initiative de commandes publiques (1) sensibles à cet état de fait. Didier FASSIN, anthropologue et médecin, s'insurge contre le déni de la « race » : « oui, elle existe bien dans la tête des gens et c'est ce fléau qui a conduit à tant de tragédies humaines hier, et à tant d'injustices ordinaires aujourd'hui encore ». Fabrice DHUME soulève la question du déni, par le système scolaire, des discriminations liées à l'appartenance ethno-raciale, réduisant celle-ci à une question d'appartenance sociale. Cette problématique de la discrimination doit aussi bien tenir compte de la manière dont elle est prise en compte par le droit et par la sociologie.

Du côté du droit, il y a deux pratiques qui paraissent se contredire : d'une part la discrimination est assimilée à un délit et d'autre part, pour donner un coup de pouce aux populations visées, il y a une tentative de mise en pratique de la discrimination positive telle qu'elle existe aux Etats-Unis (G. CALVES). De son côté, la sociologie dans son étude des inégalités liées aux stratifications sociales serait parfois amenée à limiter celles-ci à des appartenances sociales éludant en cela la question ethno- raciale.

#### **2 - Comment se créent les inégalités et les groupes victimes :**

L'analyse sociologique des processus des discriminations met en relief l'ethnisation des rapports sociaux, l'existence d'un ordre social raciste qui se surajoute aux différences de classe (Véronique de RUDDER). L'existence d'une stigmatisation des personnes en fonction de leurs origines réelles ou supposées, ne peut être niée.

Des enquêtes menées auprès des syndicats révèlent une certaine ambiguïté. Les délégués syndicaux dénoncent les discriminations à l'emploi. De manière insidieuse, il y a un constat de l'utilisation dans les propos du quotidien de blagues à connotation raciste ou encore plus indirectement en distinguant entre bons et mauvais migrants. Ce décalage entre les beaux principes et la réalité est peut être aussi un des aspects de la difficulté à lutter efficacement contre la discrimination.

La loi ne suffit pas toujours, le changement des mentalités est une lourde tâche. La réflexion sur les Roms, qui a fait l'objet de la deuxième partie du café égalité, est une illustration de ce processus : stigmatisation de ces groupes par le milieu, intériorisation par les membres de ces groupes des images négatives à leur rencontre. Oscar QUINTERO insiste, dans sa thèse, sur l'expérience des étudiants noirs à Paris et à Bogota. Il montre l'influence des mesures discriminatoires sur les trajectoires de ces étudiants. Il décrit leur vécu mais aussi la manière dont ceux-ci finissent par s'approprier ces « images négatives. »

Le « testing » - à l'entrée des discothèques ou lors de l'embauche - est un bon indicateur de la discrimination mais il est insuffisant dans la mesure où il est surtout un constat et non une mesure des effets ressentis par les personnes discriminées. Aussi les "récits de vie " paraissent plus adéquats pour mettre en lumière l'impact des discriminations sur les populations visées. Si l'on interroge « les descendants de migrants », il en ressort que face à l'impossibilité sociale d'une assimilation définitive, ceux-ci se réfugient dans la revendication de différences culturelles et religieuses allant quelques fois jusqu'à la surenchère. (S. TERSIGNI, N. GUENIF...)

**Simona TERSIGNI**

avec le concours de **Jeanine BELLILI**, vice présidente ED

## L'exposé de ESPACE 16

François SCHULER et Adina PATOIS sont deux travailleurs sociaux de l'ONG « Horizon amitié », qui assure la gestion quotidienne de l'« ESPACE 16 », seul camp légal de Strasbourg et accompagne les familles de Roms, qui y vivent, dans l'ensemble de leurs démarches.

En se référant aux définitions et à l'histoire, ils ont tenté de nous éclairer sur ce que sont réellement les Roms, puis ils nous ont parlé des actions menées dans le cadre d'Espace 16.

## **I - Les Roms : Qui sont ils ?**

### **Le terme ROM est un générique :**

Il regroupe sous le même qualificatif diverses populations ayant pour origine commune le nord-ouest de l'Inde.

Le « Comité international tsigane », créé en 1967, réunit à Londres en 1971 le premier « Congrès mondial tsigane », durant lequel des délégués de 14 pays décident de recommander l'utilisation du terme « Rom ».

**L'Union romani internationale (URI)** voit le jour à l'issue du congrès mondial Rom de Genève en 1978. Elle a un statut consultatif à l'ONU et au Conseil de l'Europe.

Les Roms sont mentionnés pour la première fois dans un texte officiel de l'ONU à travers la résolution 6 du 31 août 1977 de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme exhortant les pays « qui

ont des Tziganes (Romanis) à l'intérieur de leurs frontières à accorder à ces personnes, s'ils ne l'ont pas fait jusqu'ici, la totalité des droits dont jouit le reste de la population »

### **Rom, Tsigane, Manouche, Gitan...**

Ce générique de « Rom » est adopté par l'Union Européenne, reprenant cet **endonyme** (2) « Rom » choisi par l'URI en 1971, pour le substituer au générique « Tsigane » entaché de connotations négatives.

Le générique « Rom » désigne ainsi la population immigrée en Europe dès le XI<sup>ème</sup> siècle, parlant « romani » et installée, au gré de l'histoire, dans les différents pays de l'Europe.

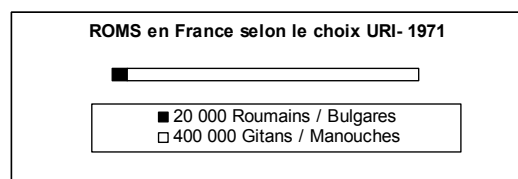
Ce terme n'est pourtant pas encore entré dans les pratiques notamment en France et la confusion persiste.

**En France**, le terme « Rom » s'utilise le plus souvent pour désigner les ressortissants roumains et bulgares qui représentent environ 15000 à 20000 des 400 000 à 500 000 « Roms » présents sur le territoire, Français pour la très grande majorité. Ces personnes sont des citoyens européens non Français et à ce titre, comme tout citoyen européen, ont l'obligation de détenir une carte de séjour.

Les autres groupes, soit les 400 000 environ restants, revendiquent leurs appellations traditionnelles ...

Il s'agit :

- du groupe des gitans pour les Tziganes installés dans le sud de la France et originaires d'Espagne ;
- du groupe des Manouches pour les Tziganes installés dans l'est de la France et venant de Hongrie.



Pour ce qui est de l'Europe et du monde, les historiens s'accordent pour évaluer la population « Rom » à 14 millions de personnes dans le monde, 12 millions pour l'ensemble de l'Europe et 8 millions pour l'Union Européenne.

### **Eviter les amalgames**

Les « Roms » ne sont pas des « gens du voyage » mais des migrants

L'utilisation de l'expression renvoie à une catégorie juridique du droit français introduite par la loi du 3 juillet 1969 sur « l'exercice des activités économiques ambulantes et le régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe ». Cette loi substitue au carnet anthropométrique institué par la loi de 1912 sur **les nomades** un livret de circulation. Les « gens du voyage » regroupent les commerçants ambulants. Or seuls 15 % des Roms

sont itinérants et de ce fait ne représentent qu'une minorité de la population itinérante. En Roumanie, les « Roms » sont sédentaires et ce sont les conditions qui leur ont été faites qui les ont poussé à émigrer ; du coup le terme qui convient pour eux est « migrant ».

### **La situation particulière des Roms en Europe et en France depuis 1990 :**

Depuis l'entrée de la Roumanie en Europe en 2007, les Roms, originaires de Roumanie sont de plein droit, en tant que citoyens roumains, citoyens européens. Ils n'ont plus besoin de visas pour circuler et peuvent donc s'installer en France, pour une période de trois mois, comme tout citoyen européen en vertu du droit à la libre circulation et installation dans tout pays de l'Union Européenne. Mais pour pouvoir rester, ils doivent justifier d'un travail ou disposer de ressources suffisantes et d'une assurance maladie.

Jusqu'au 1er janvier 2014, il leur était difficile de trouver un travail car tout ressortissant de Bulgarie et de Roumanie avait besoin d'un permis de travail pour être salarié. Depuis le 1er janvier 2014, ils peuvent travailler librement dans les Etats de l'Union Européenne.

#### Mais la loi suffit-elle à arranger les choses ?

Il ne suffit pas d'avoir l'autorisation de travailler pour trouver un emploi. Il y a d'autres obstacles à surmonter : la connaissance de la langue, une éventuelle formation complémentaire et surtout les préjugés. Comment aider ces populations à s'insérer ?

#### L'insertion des Roms : un pari insurmontable ?

Les chiffres contredisent les discours : il y a 15000 à 20000 Roms soit 0,0003% de la population française. Leur nombre dans l'hexagone est, selon le Conseil de l'Europe, inférieur à ceux de chacun des autres pays européens. La France a été rappelée à l'ordre en 2010 par Viviane REDING, Commissaire européenne, pour sa politique vis-à-vis des Roms. Le problème Rom n'est cependant pas spécifique à la France, il requiert une législation européenne. Les chiffres réels n'ont donc rien à voir avec la peur d'une invasion.

### **II - Espace 16 à Strasbourg**

Situé au 16 rue des Remparts, c'est le seul camp « légal » à Strasbourg. Cet « espace temporaire d'insertion » fait partie d'un programme d'insertion initié en Octobre 2011 par la ville pour accompagner vers l'insertion les familles Roms. Les 130 personnes, qui y séjournent actuellement dans des caravanes mises à la disposition des familles Roms par la ville, ont été admises après une sélection et leur présence a été contractualisée.

Des accompagnateurs sont présents sur place. Ils sont chargés de l'organisation de cours de Français avec pour objectif final l'insertion

professionnelle. L'éducation des jeunes est un point important. Il y a certes des hauts et des bas dans ces actions qui vont de l'aide à la scolarisation, au soutien aux devoirs à l'apprentissage de la vie en collectivité.

Il faut certes aider à l'insertion mais il faut aussi chercher à comprendre leur culture, aller vers eux. Une expérience réussie fut la venue d'enseignants dans le camp lors d'une réunion Parents Roms / Enseignants.

Mais la question épineuse qui perdure c'est l'embauche. La loi assouplissant le droit au travail facilitera-t-elle leur situation ? Un certain nombre de personnes sont venues s'inscrire à Pôle emploi, certains ont obtenu un contrat d'insertion ... signes d'espoir ? Le chemin risque d'être encore long.

Notes de **Jeanine BELLILI**, vice présidente ED

(1) Il importe de préciser qu'en 2011 les missions de la HALDE (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) ont été transférées au **Défenseur des droits de l'homme**, prolongeant une fragmentation par secteurs d'activités (travail, logement, école, âge, religion, handicap) laquelle empêche de rendre compte de la continuité de l'expérience du racisme)

(2) L'endonymie désigne le fait qu'un groupe de personnes emploie régulièrement et couramment un certain nom pour se désigner lui-même.

Site : <http://goodpracticeroma.ppa.coe.int/fr/pdf/180>

### **L'analyse de Chantal BERNARD**

#### **Le poids des préjugés**

En organisant un débat dans le cadre de « la semaine de lutte pour l'égalité et contre les discriminations », Espaces Dialogues a permis aux intervenants de mettre en lumière le poids des préjugés contre une population actuellement sous les feux de l'actualité : les Roms.

« Non les Roms ne bénéficient pas d'aides sociales, notamment de la CAF (Caisse d'allocations familiales) car ils n'ont pas de carte de séjour. Ils ont deux à trois enfants et non pas sept comme on le prétend. Et on ne peut pas dire qu'ils ne veulent pas s'intégrer tant qu'ils n'ont pas la possibilité de travailler », explique François, travailleur social à **Espace 16** rue du Rempart à Strasbourg. Depuis deux ans, Espace 16 accueille 130 des 425 Roms qui vivent à Strasbourg sur 14 sites illicites dans des conditions misérables. « Ce ne sont pas des gens du voyage. En Roumanie, en Hongrie ou en ex-Yougoslavie, ils sont sédentaires. Mais ils sont tellement stigmatisés dans leur pays qu'ils préfèrent vivre dans des bidonvilles en France ». C'est une situation qu'ils subissent depuis des siècles. Originaires du nord de l'Inde où ils faisaient partie de la caste des Intouchables, ils ont entamé une grande phase migratoire à partir du 10<sup>e</sup> siècle. Il y a 14 millions de Roms dans le monde dont 8 dans l'union européenne. Essentiellement en Roumanie, Bulgarie et Hongrie. Près de 500 000 Roms vivent en France et 95% sont français, mais font toujours l'objet de

discriminations. Comme c'est le cas pour d'autres minorités. Maître de conférences en sociologie à l'université de Nanterre, Simona TERSIGNI a en effet souligné que même la loi contre les discriminations peut être détournée. « C'est notamment le cas pour l'accès à l'entretien d'embauche en fonction du sexe, du patronyme, de la couleur de peau, de la religion ».

### Le problème des ressources

L'objectif d'Espace 16 est d'aider les Roms dans leurs démarches. « Leur faciliter l'accès à la santé, scolariser les enfants ». Ce qui n'est pas forcément évident « Les classes ne sont pas toujours adaptées pour eux. On les met dans leur classe d'âge, mais pas de niveau. La scolarisation dès la maternelle est difficile car les petits restent dans les jupes de leur mère jusqu'à 7 ans. Et ils quittent l'école après la 5e ». Néanmoins environ 35 enfants qui vivent à Espace 16 sont scolarisés. « Pour être au chaud l'hiver, pour avoir un repas chaud et pour apprendre le français ».

Leur mode de vie, c'est évident, est souvent à l'opposé du nôtre. « C'est une population qui n'a pas la même culture que nous. Mais on ne peut pas dire qu'ils ne veulent pas s'intégrer. Le problème est celui des ressources. Celui de l'obtention d'une carte de séjour pour obtenir un travail. On a essayé avec ceux qui parlaient français. Ils n'avaient même pas la possibilité d'accéder à une formation. On n'a pas pu les aider à trouver un emploi. Mais depuis cette année, ils peuvent aller sur les chantiers d'insertion. Et en 2014, ils devraient enfin avoir la possibilité d'accéder à un emploi ». Car il faut rappeler que la Roumanie, la Hongrie et la Bulgarie font partie de l'Union européenne.

**Chantal BERNARD**, membre d'ED

**NOTE : Espaces Dialogues** vous signale que vous pouvez retrouver sur le site de l'ORIV de très intéressants articles sur ce sujet :

[http://www.oriv-alsace.org/type\\_de\\_doc/actualites-sur-lintegration-la-promotion-de-legalite-et-la-ville/](http://www.oriv-alsace.org/type_de_doc/actualites-sur-lintegration-la-promotion-de-legalite-et-la-ville/)



**Pour mettre à jour votre agenda, n'hésitez pas à consulter notre site web :**

<http://www.espacesdialogues.org>

Vous y retrouverez aussi les textes des précédentes Lettres, Lectures citoyennes, les actes des colloques et les compte rendus des manifestations organisées par l'association.

**Merci de faire connaître notre site, et aussi de nous faire des suggestions !**

**Courriel : [espaces.dialogues@free.fr](mailto:espaces.dialogues@free.fr)**



## / NATION ET DEMOCRATIE /

**Rouvrir au XXI<sup>ème</sup> siècle le débat et la recherche sur le problème de la nation sous ses divers aspects, car il se pose de façon différente selon les milieux et les régions.**

-Extraits choisis dans l'ouvrage : *VIVE LA NATION Destin d'une idée géopolitique* de Yves Lacoste, édition Fayard Décembre 1997-

### Nation et démocratie

[Les progrès de la démocratie] sont souvent paradoxaux : ainsi, jamais il n'a été aussi commode pour des mouvements ou des associations d'exprimer, sous couvert de démocratie, des projets explicitement contraires à l'intérêt général. [...] en paralysant, grâce au droit de grève, les transports dans les grandes villes ou la circulation routière. (pp 64/65)

Il ne faut jamais oublier le pire : au XX<sup>ème</sup> siècle, l'idée de nation a occupé une place majeure au centre de l'idéologie national-socialiste et le mouvement nationaliste qui l'a propagée a fait disparaître, avec le concours de la grande majorité de la population, toutes les libertés, et ce dans une nation d'Europe occidentale qui était jusqu'alors l'une des plus démocratiques. (p.65)

### Les intellectuels.

On pourrait estimer que le silence ou le dédain des intellectuels, qu'ils soient de gauche ou de droite, quant à la nation, n'a guère d'importance s'il n'y avait la montée d'un puissant mouvement nationaliste et le risque proche d'une grave crise politique [...]

C'est leur rôle de citoyens et d'intellectuels de rouvrir, après des décennies de silence, le débat et la recherche sur le problème de la nation sous ses divers aspects, car il se pose de façon différente selon les milieux et les régions. (p.90)

### Nation, démocratie et mouvements identitaires.

Le développement de la démocratie... favorise celui des mouvements identitaires (régionalistes ou religieux), mais affaiblit encore l'idée de nation déjà délaissée par de nombreux citoyens...

Plus l'idée de nation s'affaiblit aux yeux d'une grande partie des Français qui lui préfèrent la démocratie, plus le mot « nation » profite au Front National pour accroître son audience, et menace à terme la démocratie...

Il faut donc enlever au mouvement nationaliste ce maître mot qu'est la *nation* afin d'en faire une idée-force de la démocratie. (p.96)

Extraits choisis par **Liliane AMOUDRUZ**



## LES PROCHAINES MANIFESTATIONS D'ESPACES DIALOGUES

- Samedi 5 Avril à 11h :  
en partenariat avec l'ADFI Alsace

### « Dieu contre Darwin : les créationnismes à l'épreuve de la science »

Conférence – débat par **Jean CHALINE**,  
paléontologue spécialiste de l'évolution des  
espèces, directeur de recherche émérite au  
CNRS.

*Le 4 oct. 2007, le Conseil de l'Europe, après la  
présentation d'un rapport rédigé par un comité  
d'experts sur « Les dangers du créationnisme  
dans l'éducation », a approuvé une résolution  
qui « invite les instances éducatives dans les  
Etats membres à promouvoir la connaissances  
scientifique et l'enseignement de l'évolution et à  
s'opposer fermement à toutes les tentatives de  
présentation du créationnisme en tant que  
discipline scientifique ».*

*Le créationnisme, fondé sur le littéralisme,  
rejette en effet « la science » qui contredit « la  
Genèse », au point que certains élèves refusent la  
théorie de l'évolution. Alors, comment réagir  
face à de telles attitudes ? C'est ce que Jean  
CHALINE exposera dans cette conférence.*

Il dédicacera son ouvrage à l'issue de la  
conférence.

Lieu : à la Librairie Internationale Kleber à  
Strasbourg (Salle blanche)

- Samedi 21 juin à partir de 10h

### COLLOQUE « XXIème siècle : une nouvelle Renaissance ? »

Notre époque vit, comme au XIVE siècle, une  
période de transitions et d'événements qui à  
l'échelle de l'histoire peuvent être qualifiés  
de considérables. L'internationalisation du  
monde, les découvertes scientifiques,  
l'avènement du numérique, concernent  
l'ensemble des domaines de la société du  
XXIe siècle et re-questionnent la vision du  
monde et de l'homme, l'organisation des  
sociétés...

Programme du colloque :

Matin : 10 h à 12 h 45

**Thèmes en lien avec les fondements du  
passé et leur écho dans notre siècle.**

- **Laurent NAAS**, directeur de la Bibliothèque  
humaniste de Sélestat, dont les travaux portent  
sur l'histoire du livre et des bibliothèques  
d'Alsace : « **Révolution de l'imprimerie...  
révolution numérique ...** ».

- **Alain BOYER**, ancien élève de l'ENS et de  
l'ENA, agrégé d'histoire et spécialiste du droit des  
religions : « **Le XXI<sup>ème</sup> siècle est religieux...  
pour le pire et pour le meilleur !** ».

- **Daniel PAYOT**, professeur de philosophie de  
l'art à l'université Marc Bloch de Strasbourg dont  
il a aussi été le président, adjoint à la culture de la  
ville de Strasbourg : « **La fin des perspec-  
tives ?** »

Après midi : 14 h 15 à 17 heures

**Thèmes qui marquent notre époque et les  
questionnements qui en découlent.**

- **Israël NISAND**, professeur de médecine,  
responsable du pôle de gynécologie obstétrique et  
de sénologie aux Hôpitaux universitaires de  
Strasbourg, premier vice-président du Forum  
européen de bioéthique, adjoint au maire de  
Strasbourg : « **De l'homme réparé à l'homme  
augmenté** ».

- **Pierre COLLET**, professeur en informatique,  
au laboratoire des sciences de l'ingénieur, de  
l'informatique et de l'imagerie de l'Université de  
Strasbourg : « **Rôle de la science des  
systèmes complexes dans les mutations de  
notre société et influence de la cyber-  
science sur la vision du monde et la vie de  
l'homme.** »

- **Roland RIES**, sénateur du Bas-Rhin, maire de  
Strasbourg, agrégé en lettres modernes :  
« **Failles entre ancien et nouveau et  
difficultés d'émergence du nouveau** ».

Les intitulés des interventions n'étant pas encore  
pas tous définitifs, ils sont mentionnés à titre  
indicatifs. Nous avons demandé à Roland RIES  
s'il acceptait d'animer un débat de clôture,  
portant sur le sujet de son intervention à la  
lumière de l'ensemble des contributions.

Lieu : à l'auditorium du Musée d'art  
moderne et contemporain de Strasbourg

Le programme détaillé et définitif de ce colloque  
sera envoyé fin mai



ESPACES DIALOGUES La Maison des Associations 1a, place des Orphelins 67000 STRASBOURG  
Site : <http://www.espacesdialogues.org> Courriel : [espaces.dialogues@free.fr](mailto:espaces.dialogues@free.fr)  
Inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'instance de Strasbourg, Vol LXXIV Dossier 107/1996  
SIRET : 413 732 652 00016 Code APE : 913E